



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/29
10 novembre 2021

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-huitième réunion
Montréal, 15 – 19 novembre 2021¹

COOPÉRATION BILATÉRALE

1. Le présent document donne un aperçu des demandes présentées par les agences bilatérales.
2. En raison des contraintes imposées à cause de la pandémie de COVID-19, les Parties au Protocole de Montréal n'ont pas été en mesure d'approuver le niveau de reconstitution du Fonds multilatéral pour 2021-2023. Les Parties à la Trente-troisième Réunion ont notamment décidé d'adopter un budget provisoire à jour du Fonds multilatéral pour la période triennale 2021-2023 (décision XXXIII/1) et un niveau de contribution indicatif provisoire pour les Parties en 2022, dans l'attente de la décision finale des Parties concernant un budget révisé du Fonds pour la période triennale 2021-2023 (décision XXXIII/2).
3. Le financement de ces demandes, outre le financement de la demande concernant les projets de coopération bilatérale approuvée lors de la 87^e,² le cas échéant, est inférieur au niveau maximal de coopération bilatérale autorisé calculé en fonction des décisions susmentionnées des Parties. Le présent document renvoie aux documents de réunion pertinents qui comprennent une analyse des demandes bilatérales et une recommandation sur l'année d'affectation pour la coopération bilatérale.

Aperçu

4. Dix projets, d'une valeur de 4 142 026 \$US, ont été soumis par quatre agences bilatérales, comme cela est indiqué au tableau 1.

¹ Des réunions en ligne et un processus d'approbation intersessions se tiendront en novembre et décembre 2021 à cause du coronavirus (COVID-19)

² 1 102 511 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne; 29 832 \$US pour le gouvernement du Japon.

Tableau 1. Projets de coopération bilatérale soumis à la 88^e réunion

Agence	Pays	Titre du projet	Financement demandé (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Montant recommandé (\$US)	Document
Autriche	Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	350 000	41 833	391 833	(1)
Sous-total			350 000	41 833	391 833	
Allemagne	Brésil ^a	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III)	25 000	3 250	28 250	Présent document
Allemagne	Brésil	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, cinquième tranche)	1 500 000	166 941	1 666 941	(2)
Allemagne	Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, quatrième tranche) (plan du secteur de l'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation et programme de facilitation)	600 000	71 122	671 122	(3)
Allemagne	Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, quatrième tranche) (plan du secteur de la mousse de polystyrène extrudé)	600 000	73 535	673 535	(4)
Allemagne	Colombie ^b	Préparation du plan de gestion de Kigali/HFC	70 000	9 100	79 100	Présent document
Allemagne	Colombie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, quatrième tranche)	54 300	6 973	61 273	(5)
Allemagne	Maurice	Rapport de vérification de la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC	30 000	3 900	33 900	Présent document
Sous-total			2 879 300	334 821	3 214 121	
Italie	Nigéria	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	234 400	30 472	264 872	(6)
Sous-total			234 400	30 472	264 872	
Japon	Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, quatrième tranche)	240 000	31 200	271 200	(7)
Sous-total			240 000	31 200	271 200	
Total			3 703 700	438 326	4 142 026	

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/43

(2) UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/39

(3) UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/43

(4) UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/43

(5) UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/44

(6) UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/56

(7) UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/43

^a PNUD à titre d'agence d'exécution principale, et ONUDI à titre d'agence de coopération^b PNUD à titre d'agence d'exécution principale.**Brésil : Préparation de projet pour la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) – (Allemagne)****Description du projet**

5. Le gouvernement de l'Allemagne a présenté, en sa qualité d'agence de coopération, une demande concernant la préparation de la phase III du PGEH pour le Brésil, avec le PNUD à titre d'agence d'exécution principale et l'ONUDI à titre d'agence de coopération, comme on peut le voir au tableau 1. Le PNUD a

demandé 40 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 2 800 \$US; et l'ONUDI a demandé 25 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 1 750 \$US, dans les modifications de leur programme de travail respectif pour 2021.³

6. Le PNUD a fourni une description des activités requises pour la préparation d'une stratégie globale pour la phase III du PGEH au Brésil, avec les coûts correspondants dans les modifications de son programme de travail.

Observations du Secrétariat

7. Le Secrétariat a noté que le financement demandé pour la préparation de projet est conforme aux exigences figurant dans la décision 71/42, et que la phase III du PGEH au Brésil permettra d'éliminer 100 pour cent de la consommation de HCFC par rapport à la valeur de référence d'ici le 1^{er} janvier 2030, à l'exception du reliquat aux fins d'entretien.

Recommandations du Secrétariat

8. Le Secrétariat recommande l'approbation globale de la préparation de projet pour la phase III du plan de gestion de l'élimination des HCFC au Brésil, au niveau de financement présenté au tableau 1.

Maurice : Assistance technique pour la préparation d'un rapport de vérification de la consommation de HCFC (Allemagne)

Description du projet

9. Le Comité exécutif a prié les agences bilatérales et d'exécution d'inclure dans les modifications de leur programme de travail respectif devant être soumis à la 88^e réunion le financement pour la préparation de rapports de vérification pour certains pays visés à l'article 5. Le gouvernement de l'Allemagne, en sa qualité d'agence d'exécution principale, demande un financement pour la vérification de la phase I du PGEH pour Maurice, comme on peut le voir au tableau 1.⁴

Observations du Secrétariat

10. Le Secrétariat a constaté que le financement demandé était conforme aux fonds approuvés pour des vérifications analogues lors de précédentes réunions. Il a par ailleurs noté que le rapport de vérification doit être présenté au moins 10 semaines avant la réunion du Comité exécutif au cours de laquelle la prochaine tranche de financement du PGEH sera demandée.

Recommandation du Secrétariat

11. Le Secrétariat recommande l'approbation globale de la préparation du rapport de vérification concernant la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour Maurice, au niveau de financement figurant au tableau 1, étant entendu que ce rapport devra être présenté au moins 10 semaines avant la réunion du Comité exécutif au cours de laquelle la prochaine tranche de financement du PGEH sera demandée.

Colombie : Préparation de projet pour le plan de gestion de Kigali/HFC (Allemagne)

Description du projet

12. Le gouvernement de l'Allemagne a présenté, en sa qualité d'agence de coopération, une demande concernant la préparation de la phase I du plan de gestion de Kigali/HFC pour la Colombie, avec le PNUD à titre d'agence d'exécution principale, comme on peut le voir au tableau 1.

³ UNDP (UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/30); UNIDO (UNEP/OzL.Pro/ExCom/88/32)

⁴ Décision 87/27.

Observations du Secrétariat

13. Lors de la 87^e réunion, les fonds pour la préparation du plan de gestion de Kigali/HFC pour la Colombie ont été approuvés au niveau de 220 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 15 400 \$US pour le PNUD, conformément à la décision 87/50.⁵ Le Secrétariat a récemment indiqué que cette approbation devrait inclure un financement de 70 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 9 100 \$US pour le gouvernement de l'Allemagne (à titre d'agence de coopération), lequel a été malheureusement omis lors de la 87^e réunion. Le PNUD a confirmé la restitution, à la 88^e réunion, des fonds associés à la part de l'agence de coopération.

Recommandation du Secrétariat

14. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note :

- a) Du fait que le financement de la préparation du plan de gestion de Kigali/HFC pour la Colombie approuvé lors de la 87^e réunion et s'élevant à 220 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence pour le PNUD, devait plutôt totaliser 150 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence du PNUD, et 70 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence pour le gouvernement de l'Allemagne;
- b) Du fait que le PNUD restituera au Fonds multilatéral lors de la 88^e réunion les fonds approuvés de 70 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 4 900 \$US, pour l'activité mentionnée à l'alinéa a) ci-dessus;
- c) Du fait que le montant de 70 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 9 100 \$US sera attribué au gouvernement de l'Allemagne lors de la 88^e réunion, pour l'activité mentionnée à l'alinéa a) et au tableau 1 ci-dessus.

Recommandation générale

15. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de déduire les coûts des projets bilatéraux approuvés lors de la 88^e réunion, comme suit :

- a) XX \$US (y compris les coûts d'appui d'agence) du solde de la contribution bilatérale du gouvernement de l'Autriche pour 2021;
- b) XX \$US (y compris les coûts d'appui d'agence) du solde de la contribution bilatérale du gouvernement de l'Allemagne pour 2021 et 2022;
- c) XX \$US (y compris les coûts d'appui d'agence) du solde de la contribution bilatérale du gouvernement de l'Italie pour 2021;
- d) XX \$US (y compris les coûts d'appui d'agence) du solde de la contribution bilatérale du gouvernement du Japon pour 2021.

⁵ Lignes directrices pour la préparation des plans de gestion de Kigali/HFC.